

Compte rendu de la conférence préalable à la soumission des propositions pour l'établissement et la mise en place des règlements et de procédures de régulation de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie

Réf: MCA2/2021/COMPACT/QCBS/RE07\_2/F29

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 23 février à 15 heures, s'est tenue en ligne, la conférence préalable à la soumission des propositions relatives aux services pour l'établissement et la mise en place des règlements et de procédures de régulation de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE).

# Ont participé à la conférence :

# Pour MCA-Sénégal II:

- Mme Arame Ndiaye FALL, Directrice de la Passation de Marchés ;
- Mme Paule Marie A. LAKH, Directrice du Projet Réforme ;
- Mme Rougui SAKHO, Assistante Projet Réforme ;
- M. Elhadji Mbaye GUEYE, Manager Projet Réforme
- M. Birama GUEYE, Expert Passation de Marchés;
- M. Moussa SOW, Senior Procurement Specialist

# Pour les firmes en ligne :

- GOPA International Energy Consultants
- JESA
- Paris Infrastructure Advisor
- G Power
- SEURECA

Selon les dispositions de la Demande de Propositions (DP), la participation à la conférence préalable n'est pas obligatoire pour les potentiels soumissionnaires.

Le présent compte rendu fait suite à la réunion de pré-soumission relative à la Demande Propositions pour l'établissement et la mise en place des règlements et de procédures de régulation de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie.

La réunion a été présidée par Madame Arame Ndiaye FALL, Directrice de la Passation des Marchés de MCA-Sénégal II.

Après avoir identifié les participants présents en ligne, elle a ouvert la séance et a souhaité la bienvenue aux représentants des firmes de Consultants et a expliqué la procédure de déroulement de la séance.

# 1. PRESENTATION DE LA DIRECTRICE DU PROJET REFORME

Mme LAKH, Directrice du Projet Réforme a fait une brève présentation du COMPACT : la phase de formulation, la signature de l'accord de financement et de la période de mise en œuvre en cours.

Elle a à cet effet rappelé les composantes du programme Compact Energie du Sénégal qui s'articule autour des trois grands projets majeurs :

- Le Projet transport dont le budget est estimé à 403 millions de dollars US et qui a pour objet la modernisation et le renforcement du réseau de transport de Senelec ;
- Le Projet Accès estimé à environ 63 millions de dollars US qui vise l'élargissement et l'amélioration de l'accès à l'électricité dans les zones péri-urbaines et rurales ;
- Le Projet Réforme dont le budget est arrêté à 47 millions de dollars US avec pour objectif la mise en place d'un environnement favorable à l'amélioration de la gouvernance et à la viabilité financière du secteur de l'électricité.

Elle a ensuite rappelé les objectifs du Projet Réforme qui consistent à créer un environnement propice à l'amélioration de la viabilité financière et la bonne gouvernance dans le secteur afin d'assurer l'approvisionnement de l'électricité en qualité et en quantité »

Par ailleurs elle a indiqué les composantes du Projet Réforme axé sur :

- La gouvernance du secteur avec l'amélioration du cadre légal et sectoriel, la restructuration, l'appui au ministère du Pétrole et des Energies et à la planification sectorielle, la facilitation de la participation du secteur privé;
- Le renforcement du Régulateur avec l'amélioration de la Gouvernance du Régulateur et l'amélioration du Contenu de la Régulation ;
- Le renforcement de l'Opérateur tourné vers l'incitation de la Société nationale d'électricité à une performance améliorée, l'appui à la gestion du réseau de transport et de distribution et la Gestion Environnementale.

# 1.1 Objectifs de la mission

La Directrice du projet Réforme a également rappelé les objectifs de la mission

# 1.1.1 L'objectif général

Apporter à la CRSE l'assistance technique pour l'élaboration et l'opérationnalisation des règlements et des procédures de régulation ainsi que la mise en œuvre des outils de régulation du sous-secteur de l'électricité pour répondre aux missions et attributions qui leur sont données par le code de l'électricité et la loi portant création de la CRSE.

# 1.1 .2 Objectifs spécifiques de la mission

Les objectifs spécifiques ont été rappelés et se résument comme suit :

- Mettre en œuvre et opérationnaliser les outils de régulation pour la surveillance des marchés, le contrôle et les vérifications de conformité ;
- Analyser le cadre légal et règlementaire et études sur les meilleures

- pratiques de régulation
- Elaborer la documentation nécessaire à la mise en œuvre de la régulation et des attributions conférées à la CRSE
- Renforcer les capacités de la CRSE et apporter une assistance technique pour une implémentation et l'exécution efficace des règlements et procédures

# 1.1.3 Informations générales relatives à la mission

- Activités: les activités du projet concernent essentiellement la mise en en place d'une nouvelle régulation du sous-secteur électrique, la mise en place des Procédure et Règlements d'application et la mise en place d'un système de collecte d'intégration et de mise à jour et de validation des données
- Durée de la mission : elle est de 24 mois.
- Lieu d'exécution : Essentiellement au Sénégal.
- Profil du Consultant : le soumissionnaire doit être une Firme, un Bureau d'étude, un Cabinet Conseil ou un groupement de cabinets disposant d'une expérience dans la réglementation et la régulation du service public de l'électricité.
- Montant estimatif du contrat : il est arrêté à 3,5 millions USD

#### 1.2 Les livrables attendus

- **1.2.3 Pour la période de base** qui dure six (6) mois, le Consultant devra soumettre les sept (7) livrables :
  - Livrable 1 : rapport de démarrage
  - Livrable 2 : rapport diagnostic et étude sur les meilleures pratiques de régulation
  - Livrable 3.1 : procédures de régulation
  - Livrable 3.2 : règlements
  - Livrable 3.3 : modèles types de contrat
  - Livrable 4 : Programme de renforcement de capacité et plan d'accompagnement
  - Livrable 5 : Rapport Final
- **1.2.4 Pour la période optionnelle** qui dure dix-huit (18 mois), le Consultant devra soumettre les deux (2) livrables suivants
  - Livrable 1 : Mise à jour et Exécution du Plan d'accompagnement
  - Livrable 2 : Rapports périodiques (accompagnement mensuel pendant 18 mois)

# 2. PRESENTATION DU PROCUREMENT AGENT DES CONDITIONS SPECIFIQUES DE CONCURRENCE ET FORMULATION DE RECOMMANDATIONS AUX PARTICIPANTS POUR UNE MEILLEURE PREPARATION DES PROPOSITIONS A SOUMETTRE

La présentation du Procurement Agent était axée sur les conseils pratiques, notamment les dispositions que les Consultants devront prendre pour une bonne préparation de leurs propositions, les avantages comparatifs et le rappel des principes de Passation de Marchés dans le cadre des financements du Compact.

Il a, à cet effet, demandé aux Consultants de s'approprier la Demande de Propositions en lisant attentivement le dossier, sans négliger aucun détail pour se donner toutes les chances de soumettre la meilleure proposition possible.

Par ailleurs il a indiqué que les propositions seront évaluées par un panel indépendant mis en place par MCA-Sénégal II qui soumettra un rapport argumenté sous-tendu par des commentaires sur les forces et les faiblesses relevées pour chaque Consultant et pour chaque critère.

Il a ensuite rappelé de manière succincte les incitatifs offerts aux soumissionnaires dans le cadre des Compacts MCC, pour donner une meilleure perception du système dans lequel les consultants vont soumissionner. Il a enfin formulé les recommandations pour chacun des critères d'évaluation notamment la capacité organisationnelle et l'expérience du Consultant, l'approche méthodologique et plan de travail et la qualification du personnel clé. Au nombre de ces recommandations, le soumissionnaire devra tenir compte des aspects suivants en préparant sa proposition :

# 2.1 Expériences du Consultant :

Privilégier les alliances entre Bureaux dans le cadre de groupement à formaliser, pour développer des complémentarités et mieux répondre aux exigences ; formuler clairement et de manière exhaustive les références proposées pour en faciliter leur évaluation par le Panel en gardant à l'esprit qu'une vérification des références est faite en cours d'évaluation, par MCA -Sénégal II.

# 2.2 Méthodologie:

S'assurer que la méthodologie est exhaustive et couvre tous les aspects de la mission, que toutes les exigences particulières ont été prises en compte et bien adressées; bien structurer la note de méthodologie de manière à faciliter l'évaluation; arrimer la méthodologie aux spécificités et contexte de la mission et éviter des formulations généralistes; s'assurer de la cohérence du Plan de travail par rapport à la méthodologie développée, du bon phasage des différentes activités à mettre en œuvre; s'assurer que le plan de charge de chaque Personnel clef est suffisant.

# 2.3 Personnel-clé:

Respecter les exigences des TDRs afférentes à la qualification du Personnel-clé, autant que possible, mobiliser des Experts qui répondent à tout point de vue aux exigences fixées, afin d'engranger le maximum de points ; si ce personnel n'existe pas en interne, aller le coopter ailleurs ; s'assurer de la disponibilité des Personnels clefs proposées pour la mission et fournir les CVs suivant le format édicté dans la DP pour en faciliter l'exploitation par les évaluateurs.

# 2.4 Contrôle Qualité des Propositions :

S'imprégner suffisamment de la Demande de propositions dans toutes ses dimensions (I.C, TDR, Clauses contractuelles, etc.); dresser une check List pour s'assurer que l'ensemble des pièces constitutives de la proposition ont été réunies ; mettre en place un mécanisme de revue (Contrôle qualité) et procéder à une auto-évaluation de la proposition et aux ajustements nécessaires, avant sa finalisation; s'assurer que la proposition a été signée par la Personne dûment habilitée par les statuts (à défaut établir une procuration pour la personne mandatée); soumettre la proposition dans les délais prescrits dans la Demande de Proposition et selon la procédure de soumission décrite dans la DP, puisque, passé le délai, la proposition ne sera pas acceptée; répondre avec promptitude aux sollicitations de compléments d'informations qui pourraient être adressées en cours d'évaluation.

# 2.5 Recommandations spécifiques sur les modalités de E-soumission

Compte tenu de l'occurrence des problèmes notés à ce niveau, de fortes recommandations ont été formulées pour que les Consultants s'imprègnent bien des instructions afférentes au mode de soumission de la proposition.

# 2.6 Séance de Questions/ Réponses

A la fin des présentations les participants ont posé quelques questions relatives aux personnelclés. Des réponses orales ont été données et ces questions seront reprises dans le bulletin Questions / Réponses qui leur sera transmis. Il a été rappelé par ailleurs aux participants que conformément aux dispositions de la DP, ils peuvent envoyer leurs questions jusqu'à vingt (20) jours de la date limite de dépôt des propositions et que les réponses leur seront communiquées au plus tard dix (10) jours avant la date de dépôt.

Les demandes de clarifications doivent être adressées au Procurement Agent de MCA Sénégal II à l'adresse : <a href="mailto:IDUSMCASenegalPA@dt-global.com">IDUSMCASenegalPA@dt-global.com</a>

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la Directrice de la Passation des Marchés de MCA-Sénégal II a renouvelé ses remerciements aux participants pour l'intérêt manifesté pour la mission avant de clôturer la réunion à 16H 20mn.

Moussa Sow